

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-25 - POINT 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le 17 décembre 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe,
M. STROH Etienne

M. LENTZ Paul-André, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule.

Étaient absentes et ont donné procuration :

Mme VETTER Jacinthe a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme PERRIN Laurence a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VAUTRIN Valérie a donné procuration à Mme PRETAT-KUBLER Sophie

Était absent :

M. VOEGELIN Raphaël

Formant la majorité des membres en exercice.

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal d'Avolsheim

Vu le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.

Fait à AVOLSHEIM, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 19 décembre 2024
Publication et affichage le 19 décembre 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Géhin', written in a cursive style.

Le secrétaire
M. LENTZ Paul-André

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul-André Lentz', written in a cursive style.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-26 - POINT 2 : RENONCIATION EXPRESSE À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE FAISANT L'OBJET DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ A3

Le 17 décembre 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe,
M. STROH Etienne

M. LENTZ Paul-André, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule.

Étaient absentes et ont donné procuration :

Mme VETTER Jacinthe a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme PERRIN Laurence a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VAUTRIN Valérie a donné procuration à Mme PRETAT-KUBLER Sophie

Était absent :

M. VOEGELIN Raphaël

Formant la majorité des membres en exercice.

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la requête formulée par le propriétaire de la parcelle référencée n°38 - section 03 au cadastre d'Avolsheim qui, souhaitant édifier une pergola sur son terrain, demande à faire valoir son droit de délaissement pour sa parcelle inscrite comme emplacement réservé A3 (ER A3) dans le PLU d'Avolsheim.

Plusieurs questions étant soulevées lors du débat qui s'en suit et des informations complémentaires étant jugées nécessaires, le maire propose de retirer le point de l'ordre du jour et de le reporter à une séance du Conseil Municipal.

Fait à AVOLSHEIM, le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 19 décembre 2024
Publication et affichage le 19 décembre 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Géhin', with a large, stylized initial 'G'.

Le secrétaire
M. LENTZ Paul-André

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, vertical strokes.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-27 - POINT 3 : ACTUALISATION DES TARIFS FUNERAIRES DU CIMETIERE COMMUNAL

Le 17 décembre 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe,
M. STROH Etienne

M. LENTZ Paul-André, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Étaient absentes et ont donné procuration :

Mme PERRIN Laurence a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VAUTRIN Valérie a donné procuration à Mme PRETAT-KUBLER Sophie

Était absent :

M. VOEGELIN Raphaël

Formant la majorité des membres en exercice.

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-13 et suivant relatifs au régime des concessions funéraires

Vu la délibération du 8 juillet 2013 point 3, portant sur la tarification des cases de columbarium et la mise à jour des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal.

Vu l'arrêté du Maire n°01/2013 en date du 9 juillet 2013 portant règlement intérieur du cimetière communal

VU l'avis de la commission cimetière en date du 9 décembre 2024 portant sur l'actualisation des tarifs et la mise à jour du règlement du cimetière ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs funéraires qui n'ont pas été actualisés depuis le 8 juillet 2013.

Sur proposition du Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de mettre à jour les tarifs des concessions funéraires du cimetière d'Avolsheim de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Concession simple 15 ans : | 160 euros |
| - Concession simple 30 ans : | 270 euros |
| - Concession double 15 ans : | 320 euros |
| - Concession double 30 ans : | 540 euros |
| | |
| - Columbarium case à 2 urnes 15 ans : | 500 euros |
| - Columbarium case à 2 urnes 30 ans : | 750 euros |
| - Columbarium case à 4 urnes 15 ans : | 850 euros |
| - Columbarium case à 4 urnes 30 ans : | 1 100 euros |

ADOpte, l'arrêté municipal portant règlement du cimetière.

Fait à AVOLSHEIM, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 19 décembre 2024
Publication et affichage le 19 décembre 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. LENTZ Paul-André



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N°2024-28 - POINT 4 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET ET DES DÉMARCHES DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU CORPS DE GARDE « LA WACHT »

Le 17 décembre 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe,
M. STROH Etienne

M. LENTZ Paul-André, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe.

Étaient absentes et ont donné procuration :

Mme PERRIN Laurence a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VAUTRIN Valérie a donné procuration à Mme PRETAT-KUBLER Sophie

Était absent :

M. VOEGELIN Raphaël

Formant la majorité des membres en exercice.

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est fixé comme objectif de ce mandat de réhabiliter « la Wacht », l'ancien Corps de Garde qui est un bâtiment emblématique de notre village. Ainsi, en octobre 2022 et en novembre 2023, grâce au concours des élus, une mise à nu des murs, des sols et des plafonds a été réalisée.

Ensuite, pour avoir un avis éclairé sur l'état du bâtiment et nous permettre de poursuivre notre réflexion sur sa réhabilitation, monsieur le Maire a confié en mai 2024 au Cabinet d'Architecture-Urbanisme-Conseil BALT à Strasbourg une mission de conseil comprenant le relevé du bâtiment, un diagnostic préliminaire, ainsi qu'une étude de faisabilité sur les nouveaux usages que pourraient abriter le bâtiment.

Parallèlement, il a également confié à la Société SECBTP (*STRUCTURES, ETUDES ET CONSEIL EN BTP*) de Strasbourg la mission préliminaire de réaliser un diagnostic structure de la Wacht.

En octobre 2024, le cabinet d'architecture nous a transmis son étude, qui s'appuie sur le diagnostic structure de SECBTP, ainsi qu'un chiffrage approximatif du projet.

Monsieur Le Maire présente en détail l'étude de la Wacht au Conseil Municipal.

Le coût approximatif des travaux clos couvert est estimé entre 60.000 et 80.000 € H.T., et avec aménagement entre 130.000 et 150.000 € H.T.

Pour avoir une estimation plus précise du budget prévisionnel, il y aura lieu de demander des devis à des entreprises.

Plusieurs axes de recherches ont d'ores et déjà été envisagés pour les demandes de subventions, notamment auprès des services de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que de la Fondation du Patrimoine.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet pourrait a priori être éligible aux aides suivantes :

- Une aide de l'Etat de type DETRH ou DSIL,
- Le Fonds Communal Alsace (aide de la CEA),
- Le dispositif d'aide à la préservation et la restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux monuments Historiques (aide de la Région Grand Est),
- Climaxion : Soutien à la rénovation des bâtiments publics – aide pour les travaux énergétiques financés par l'Etat, l'ADEME et la Région Grand Est,
- Une aide de la Fondation du Patrimoine.

Considérant l'ensemble des éléments exposés

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation du projet de rénovation de la Wacht d'un montant prévisionnel de 150 000 € H.T.

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés (Etat, Région Grand Est, CEA, Fondation du Patrimoine, Climaxion...)

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Fait à AVOLSHEIM, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 19 décembre 2024
Publication et affichage le 19 décembre 2024

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. LENTZ Paul-André

